

**Accueil de Loisirs Sans  
Hébergement Maxi Mômes**

Tél : 04 66 49 00 30  
Port : 07 86 16 28 93

Mail : [alsh48@fol48.org](mailto:alsh48@fol48.org)  
site : [www.fol48.fr](http://www.fol48.fr)

Association de jeunesse et  
d'éducation populaire poursuivant  
un but d'intérêt général, à  
caractère Philanthropique, éducatif  
et social.

Tous les documents doivent être signés de 2024, le dossier d'inscription doit donc être refait chaque année.

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier :

- le document sanitaire ;
- noms et adresses des responsables légaux et numéros de téléphone ;
- n° de sécurité sociale ;
- n° allocataire CAF (*joindre le numéro même si vous n'avez pas droit à des aides*), de la MSA ;
- votre quotient familial ;
- noms, adresses et numéros de téléphone des autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant et susceptibles d'être appelés en cas d'urgence ;
- un dépôt de garantie de 100 € par enfant ;
- les photocopies du carnet de santé ( pages de vaccinations 1 et 2).

Les parents devront signer les autorisations suivantes :

- autorisations permettant (*en cas de nécessité ou d'impossibilité de les joindre*) de faire intervenir le médecin traitant, de faire appel aux services d'urgence, d'hospitaliser l'enfant et de pratiquer une anesthésie générale ;
- autorisation de sortie ;
- autorisation de prendre leur enfant en photos ;
- autorisation parentale désignant les personnes qui pourront récupérer leurs enfants.  
Si l'un des deux tuteurs n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher son enfant, une copie de cette décision devra être fournie.